



COMPTE RENDU DE
LA COMMISSION COMMUNICATION
DU 29 SEPTEMBRE 2016

Le 29 septembre 2016, la Commission Communication s'est réunie dans la salle des fêtes de Montagrier sous la Présidence de Madame Annie VALLADE, à la suite de la convocation adressée le 16 septembre 2016.

ETAIENT PRESENTS :

Didier BAZINET ; Annie VALLADE ; Christophe ROSSARD ; Emmanuel CLUGNAC ; Jean-Claude ARNAUD ; Françoise ROVERE ; Patrice FAVARD, Jean-Baptiste CHAMOUTON

Ordre du jour

- A- Bilan de la lettre intercommunale n°6
- B- Préparation de la lettre intercommunale n°7
- C- Signalétique des bâtiments, des services et du territoire de la CCPR
- D- Intranet
- E- Questions diverses

Avant d'examiner les points figurant à l'ordre du jour, l'organisation du service communication fait l'objet d'une présentation. A compter du 1^{er} janvier 2017, Patricia Christian sera affectée à temps plein au service-communication qui sera directement rattaché au Directeur des services. Elle sera basée à Ribérac et son poste comprendra les missions suivantes :

- Réalisation et suivi de la lettre intercommunale
- Supervision et/ou création des supports d'information (flyers, lettres thématiques...) de la collectivité
- Relations presse et rédaction d'articles pour les journaux locaux
- Suivi du site internet et intranet de la collectivité
- Animation des réseaux sociaux
- Organisation des manifestations spécifiques de la CCPR (vœux, inaugurations...)
- Mise en œuvre des supports visuels de la collectivité (identification des bâtiments intercommunaux, panneaux d'informations, oriflammes, roll up, ...)

L'objectif est d'accroître la visibilité de la CCPR : il faudra qu'elle soit mieux repérée par les administrés dans ses compétences et dans ses actions.

Le pôle « Développement territorial » de Verteillac est recentré sur sa spécificité et renforcé dans ses missions. En plus de ses missions actuelles, il est désormais chargé intégralement de la mise en

œuvre et du suivi des dispositifs de contractualisation dont l'importance prend de plus en plus d'ampleur (convention TEPCV, contrat de ruralité...)

A- Bilan de la lettre intercommunale n°6

Annie Vallade rappelle que deux lettres intercommunales ont été distribuées en 2016 (la première en janvier, la seconde en juillet)

Concernant la lettre de janvier 2016, chaque commune devait en effectuer la distribution dans un souci d'économiser les frais de distribution (le budget alloué se montait à 2 504.55€.). Toutefois, la diffusion n'a pas été concluante car nombre de communes n'ont finalement pas assuré la distribution.

Pour cette raison, la commission a décidé de faire appel aux services de « La Poste » pour la distribution de la seconde lettre. Cette dernière a été distribuée en juillet pour un coût global de 4 913.97€ soit 2 409.42€ d'augmentation par rapport à la première mais on a noté une distribution efficace puisque quasiment tous les administrés l'ont reçue.

Annie Vallade propose donc de conserver ce schéma : distribution par voie postale d'une lettre intercommunale semestrielle, au format actuel. Recours aux services d'un infographiste, comme c'est le cas actuellement.

La commission valide ses propositions.

Emmanuel Clugnac souhaite conserver le code-couleur des thématiques de la lettre.

B- Préparation de la lettre intercommunale n°7

Annie Vallade évoque ensuite la prochaine lettre intercommunale et propose d'en préparer le sommaire.

Dans la prochaine lettre intercommunale qui paraîtra en janvier 2017, trois sujets nécessitant un traitement plus abouti seront traités :

a- Les compétences de la CCPR et les évolutions à venir sur le plan statutaire et territorial

Objectifs :

- informer les administrés des compétences de la CCPR qui sont à ce jour clairement définies.
- préparer la prochaine fusion avec la Communauté de Communes du Pays de St Aulaye programmée en 2019

Patrice Favard précise qu'il faut évoquer ce sujet lors des prochains numéros de façon pédagogique pour ne pas ajouter de la confusion à une évolution territoriale qui n'est pas toujours bien comprise.

b- L'article de fond : les services à la personne

Pour Annie Vallade, il permettra de diffuser des informations utiles et pratiques.

Didier Bazinet souhaite mettre en avant le Centre Intercommunal d'Action Sociale et, notamment, faire état des différentes aides à la personne sur le territoire, transmettre les numéros utiles, ajouter un memento des communes, lister les élus, faire un état des évènements de 2016.

- c- Le contrat de ruralité : dispositif majeur pour le territoire, il est en cours de préparation par les services de la CCPR. Il fera l'objet d'une réunion opérationnelle le 10 novembre prochain en présence du sous-préfet et, si le calendrier est tenu, sera peut-être signé avant la diffusion de la lettre intercommunale.
- d- En complément de ces articles de fond, le sommaire sera étoffé par de nombreuses informations : bilan de l'été de la saison touristique, rentrée scolaire, travaux dans les bâtiments et travaux de voirie, rappel des divers dispositifs PIG, service vidanges groupées ... L'édito doit être d'un format assez court.

Il est demandé à Patricia Christian de réaliser un rétro-planning en insistant auprès des services pour qu'ils fournissent les propositions d'articles en temps et en heure.

C- Signalétique des bâtiments, des services et du territoire de la CCPR

Annie Vallade rappelle que le manque de signalétique des bâtiments des services de la CCPR a déjà été évoqué en 2015. La fusion avec la Communauté de Communes du Pays de St Aulaye ayant été repoussée à janvier 2019, elle propose que l'on identifie notre patrimoine.

Des devis ont donc été réalisés et il faudra envisager la pose de panneaux CCPR sur les sites suivants :

- Bibliothèque intercommunale de Verteillac
- Accueils périscolaires
- Centres de loisirs
- Office de tourisme intercommunal
- CIAS de Ribérac et Tocane
- Piscines de Verteillac et Ribérac
- Ecole de musique
- Maison de la Dronne
- Moulin des Terres Blanches
- Tourbières de Vendoire
- Village de Beauclair...

Patrice Favard souhaite que nos zones d'activités économiques soient également repérées et il propose de s'inspirer des panneaux réalisés sur le Pays Thibérien.

Enfin Annie Vallade informe les membres de la commission que des panneaux en PVC ont été réalisés dans le but de matérialiser les travaux de voirie de la CCPR pour un montant de 432 €, accroissant ainsi la visibilité des travaux d'amélioration du réseau routier intercommunal effectués par la CCPR.

1. Intranet

Un effort sera fait pour actualiser les données communiquées à destination des élus sur intranet car ce moyen de communication et de transmission des informations aux élus n'est pas suffisamment exploité, faute de mise à jour.

2. Questions diverses

Compte tenu de l'importance des réseaux sociaux comme vecteur de communication auprès des administrés, il faudra les exploiter davantage et c'est une mission prioritaire. Un agent de la CCPR sera mandaté spécialement et la supervision en sera confiée à Patricia Christian pour s'assurer de la qualité rédactionnelle et de la pertinence des infos publiées.

Pour finir, Annie Vallade aborde la nécessité de réaliser un support type « Annuaire des Elus et des Services de la CCPR » qui serait mis à disposition des administrés dans les communes. Elle précise que cela avait été fait en 2014 et qu'il conviendrait de le reprendre car il constitue un bon outil de communication.

A Verteillac, le 13/10/2016



Présidente Commission-communication